

DEC191616DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Da Silva aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie et nommant Mme Marie-Hélène Chedotal Verlhac en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7241 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que Mme Christelle Da Silva a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Collège de France du 16/05/2018 au 14/06/2018 (durée 36,25 heures) et par la délégation Paris-Centre du CNRS les 20/05/2019 (durée 3h) et 24/05/2019 (durée 3h) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Da Silva, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie à compter du 25/05/2019.

Mme Christelle Da Silva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Da Silva est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2019

La directrice de l'unité
Marie-Hélène Chedotal Verlhac

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

